



Formation accessible  
aux personnes en  
situation de handicap

## « Equipier de Première Intervention » EPI

- **Public visé :** Salarié d'entreprise
- **Prérequis :** Aucun
- **Objectifs :** Être en mesure d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens mis à disposition pour traiter l'incendie lorsque cela est possible et sans danger. Sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours, évacuer les personnels et le public.
- **Contenu :**
  - Sensibilisation à la lutte contre l'incendie dans l'entreprise :  
Réglementation – Causes de l'incendie – Conséquences – Evolution de l'incendie – Combustion – Modes de propagation
  - L'extinction :  
Les moyens d'extinction – Les classes de feu – Les extincteurs – les RIA (en fonction des équipements présents dans l'entreprise)
  - L'alerte
  - L'évacuation : Les différents organes nécessaires à la sécurité dans les ERP – L'Evacuation (en fonction du type d'établissement)
- **Durée :** 3H00
- **Modalités pratiques et logistiques :** Formation organisée au sein de l'entreprise utilisatrice ou dans un centre de secours avec qui il est déterminé :
  - le déroulement des journées (horaire, salle...),
  - modalité de restauration,
- **Délais d'accès à la formation :** via le formulaire d'inscription, L'entreprise utilisatrice peut inscrire de 6 apprenants minimum à 10 maximum. La liste des participants devra être arrêtée au plus tard 5 min avant le début de la formation.
- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Prendre contact avec le service formation.
- **Lieu de la formation :** Chaque formation peut se dérouler dans les centres de secours, sur un site extérieur ou dans nos locaux.
- **Méthodes mobilisées :** L'UDSP 63 dispense la formation avec son matériel pédagogique (bas à feu, extincteurs, ordinateur, vidéoprojecteur...).  
La formation est à la fois théorique et pratique, alliant exposés interactifs, phases d'apprentissage et mises en situation.

- **Suite de parcours :** Aucune formation continue obligatoire toute fois conseillée tous les 3 ans.
- **Délivrance d'une attestation de formation.**
- **Taux d'obtention des certifications préparées :** pas de formations délivrées en 2020 cause Covid-19
- **Documentation utile :**  
Pas de documentations particulières
- **Tarif :**  
Groupe (de 6 à 10 personnes) : 550 €



Remise pour les entreprises conventionnées  
avec le Sdis 63 (Nous consulter)

- **Contact :**

Secrétariat formation de l'UDSP 63 :  
Tél : 04.73.98.80.54  
Courriel : [formation-udsp63@orange.fr](mailto:formation-udsp63@orange.fr)